

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
COMMUNE DE BOLSENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 20 février 2017 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sophie COUTAUD - M. Patrick HILBOLD

Réforme des rythmes scolaires - Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré - Reversement à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le Conseil Municipal

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU les dispositions de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, relatif à la création du fonds contribuant au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine ;

VU le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 définissant les modalités de gestion de ce fonds et l'arrêté du même jour fixant les taux des aides du fonds ;

CONSIDERANT que la commune de BOLSENHEIM va percevoir, au titre de ce fonds d'amorçage, une dotation de 50 euros par élève pour l'année scolaire 2016-2017,

Vu l'acompte du 8/12/2016 pour 96 élèves d'un montant de 1.600 euros,

VU l'arrêté préfectoral du 28/12/2012, actant le transfert à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de la compétence « organisation et développement du service périscolaire, hors bâtiments : de l'accueil du matin à l'accueil du soir, y compris la pause méridienne, y compris les mercredis et vacances scolaires hors vacances scolaires d'été » ;

CONSIDERANT que la modification des horaires scolaires décidée par la commune a eu pour conséquence la nécessaire adaptation des services périscolaires, augmentant les temps d'accueil et le coût de ces services ;

APRES en avoir délibéré par 8 voix « POUR », 0 abstention et 1 voix « CONTRE »

décide

- de reverser à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein l'intégralité de la dotation perçue par la commune pour l'ensemble du RPI au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré concernant l'année scolaire 2016-2017 mais aussi pour les années à venir s'il y a lieu.

Suivent au registre les signatures des membres présents,

Transmis à la sous-préfecture et publié le 21/02/2017

Le Maire,

François RIEHL